



ASSURANCES
IARD

La Banque Postale Assurances IARD
TSA 11602
35516 CESSON-SEVIGNE CEDEX
Tél. : 02.28.09.42.00 (coût d'un appel local depuis
un poste fixe)
Mail :
service.clients@labanquepostale-assurances-iard.fr



Monsieur PATRICE DELPY
batiment B APPT 2
55 CHEMIN DU CHAPITRE
31100 TOULOUSE

Objet : Votre avis d'échéance Assurance Habitation

N° de contrat : NH13577878

Période couverte : 01/12/2018 au 30/11/2019

Contrat à tacite reconduction annuelle

Le 18 novembre 2018

Votre habitation garantie conformément à vos déclarations

Vous avez déclaré être propriétaire, de votre résidence principale, d'un appartement.

L'adresse du logement assuré : 55 CHEMIN DU CHAPITRE
APT 2B

31100 TOULOUSE

Votre habitation est au 1er étage de l'immeuble et n'est pas située au dernier étage.

Votre habitation comporte :

- 3 pièces habitables dont 0 pièce de plus de 30 m²
- des installations de production d'énergies renouvelables

La composition de votre foyer

Vous vivez seul(e).

Vos capitaux et objets précieux garantis

Vous êtes assuré(e) pour **15000 €** de biens mobiliers dont **3000 €** d'objets précieux.

Vos garanties et options retenues conformément à votre choix

Vos garanties

Garanties	Franchise	Montant Maximum
Vol et tentative de vol	90 €	
Sauvegarde des droits		20 000 €
Catastrophes naturelles	380 €*	



ASSURANCES
IARD



Dégât des eaux et gel	90 €	
Attentats et actes de terrorisme	90 €	
Vandalisme et détériorations immobilières	90 €	
Evénements climatiques	90 €	
Catastrophes technologiques		
Bris de glace et de vitre	90 €	
Responsabilité Civile	90 €	100 000 000 € dont matériel : 1 000 000 €
Assistance au logement assuré et aux personnes assurées		
Tous risques propriétaire	90 €	
Incendie et explosion	90 €	
Protection corporelle à l'occasion de dommages aux biens garantis		1 000 000 €

Vos options

Options	Franchise	Montant Maximum
Tous risques électriques		90 €

Vous n'avez pas choisi les options suivantes : Responsabilité civile de l'assuré propriétaire d'animaux de selle, Responsabilité civile de l'assuré propriétaire d'un terrain non bâti, Extension de garantie des appareils électroménagers, audiovisuels et informatiques fixes, Responsabilité civile de l'assistante maternelle agréée, Responsabilité civile de l'étudiant à l'étranger.

Votre prime

Prime annuelle : 430,94 € TTC dont 44,49 € de frais et de taxes (exonération TVA art 261C 2è CGI). La prime annuelle inclut la taxe attentat obligatoire d'un montant de : 5,90 €

Vous avez choisi d'être mensualisé.

Votre échéancier

Effet du contrat : 01/12/2018

Prélèvement :



ASSURANCES
IARD



Décembre 2018	41,32 €	Prélèvement
Janvier 2019	35,42 €	Prélèvement
Février 2019	35,42 €	Prélèvement
Mars 2019	35,42 €	Prélèvement
Avril 2019	35,42 €	Prélèvement
Mai 2019	35,42 €	Prélèvement
Juin 2019	35,42 €	Prélèvement
Juillet 2019	35,42 €	Prélèvement
Août 2019	35,42 €	Prélèvement
Septembre 2019	35,42 €	Prélèvement
Octobre 2019	35,42 €	Prélèvement
Novembre 2019	35,42 €	Prélèvement

Le prélèvement est effectué au début de chaque mois et au plus tard le 6.

Vos clauses

Vous avez financé ou financez l'achat de votre logement assuré à La Banque Postale Assurances IARD avec un prêt immobilier de la Banque Postale. Si suite à un sinistre garanti, celui-ci est rendu inhabitable, nous prenons en charge les mensualités de remboursement d'emprunt pendant la durée de sa remise en état définie à dire d'expert, pendant une période d'un an maximum et dans la limite de 10.000 euros.

L'Essentiel à savoir, vos Conditions générales¹ et vos Conditions particulières sont accessibles depuis votre espace personnel Assurances de Dommages*, rubrique « Devis et contrats ».

Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance, le cachet de La Poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre recommandée à l'adresse suivante : **La Banque Postale Assurances IARD - TSA 11602 - 35516 CESSON-SEVIGNE CEDEX.**

Vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre première souscription, résilier votre contrat à tout moment, sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification de votre part, par lettre ou tout autre support durable.



ASSURANCES
IARD



Guillaume De Lussac
Directeur Général

¹Vos Conditions générales font référence aux Conditions générales CG-H-IARD-2013-04.

*Coût de connexion selon le fournisseur d'accès. Pour pouvoir accéder à votre espace personnel, vous devez au préalable nous avoir fourni une adresse de courrier électronique en cours de validité.